

DELIBERATION

du Conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 22 février 2024

I. DELIBERATIONS, INFORMATIONS, ET DEBAT D'ORIENTATION GENERAL

2.3.3 Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC): Programmation des actions financées au titre de l'année civile 2024.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3 ;
VU les statuts de l'Université du Mans approuvés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- Approuve avec 0 abstention, 25 voix pour et 0 voix contre, la contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC): Programmation des actions financées au titre de l'année civile 2024. Le détail est annexé à la présente.

Le Mans, le 23 février 2024

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 35

Programme 2024 de la CVEC :

Thématiques prioritaires portées par Le Mans Université

La programmation des actions financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus et les projets sont votés chaque année par le Conseil d'Administration de l'Université, après consultation, le cas échéant, de la commission des formations et de la vie universitaire. Ils sont transmis pour information au recteur de région académique. Le CA approuve également le bilan des actions conduites l'année précédente. (Article D841-9 du code de l'éducation).

1) AXES PRIORITAIRES

AMELIORER L'ACCUEIL DES ETUDIANTS

- Nourrir la vie associative étudiante
- Encourager le sentiment d'appartenance avec les événements de rentrée (Kiosque Info Service et Campus en Fête)
- Offrir des conditions d'études appropriées.

PREVENTION ET SOIN AU SERVICE DE LA SANTE DES ETUDIANTS

- Soutenir et développer les actions de prévention santé.

FAVORISER L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES ETUDIANTS

- Lutte contre la précarité étudiante.

DEVELOPPER LA PRATIQUE SPORTIVE DES ETUDIANTS

- Faire découvrir le sport universitaire et encourager la culture universitaire sportive à travers des événements sur le campus.

FAIRE VIVRE L'ART ET LA CULTURE

- Soutenir l'activité du service culture et encourager l'accessibilité à la culture.

2) Programmation 2024 de la CVEC : répartition du produit de la CVEC

Le produit de la CVEC est réparti au travers de 4 masses principales qui sont :

- Un budget de fonctionnement pour le SUAPS
- Un budget de fonctionnement pour le Service Culture
- Un budget de fonctionnement pour le Service de Santé Étudiante
- Un budget général au bénéfice du soutien à la vie étudiante et de campus.

Part de la CVEC que percevra l'Université pour l'année 23-24 estimée à : 760 000€ (environ 65€/étudiant)

Le budget CVEC inscrit au budget initial de 2024 de le Mans Université est 760 000 euros. La notification finale du montant de la dotation CVEC sera connue en juin-juillet 2024 et pourra être portée au premier budget rectificatif postérieur à la date de notification.

Il est à noter que les reliquats CVEC seront reportés d'une année sur l'autre.

Les établissements mentionnés aux 1° et 2° de l'article [D. 841-5](#) consacrent au minimum 30 % des montants fixés dans cet article au financement de projets portés par des associations étudiantes et aux actions sociales à destination des étudiants portées par les établissements dans les domaines énumérés au premier alinéa du I de l'article [L. 841-5](#) et au minimum 15 % au financement de la médecine préventive. (Article D841-11 du Code de l'éducation).

Le produit de la CVEC 2024 sera réparti entre les différentes enveloppes suivantes :

- **FSDIE** : 85 000€ spécifiquement pour le financement de l'appel à projet FSDIE à destination des associations étudiantes.
- **Projets Vie étudiante pour lesquels la commission CVEC émet un avis** (hors FSDIE) dont la part dédiée à l'aide sociale :
 - Pour les projets relevant du fonctionnement : enveloppe de 226 500€.
Les projets ciblés sont les suivants :
 - Le Kiosque Info Service
 - Campus en fête
 - Subvention à l'épicerie sociale
 - Subvention Association Sportive Universitaire
 - Location des bâtiments modulaires pour du service étudiant (modulaire de l'épicerie solidaire et grenier solidaire)
 - Soutien à la mission Égalité Femmes/Hommes
 - Financement de contrats étudiants
 - Aide aux élus usagers
 - Mobilier à destination des associations étudiantes
 - Divers pour permettre de répondre à des demandes ponctuelles ou extraordinaires
 - Pour les projets relevant de l'investissement : enveloppe à déterminer
Cette enveloppe pourra être déterminée à l'occasion d'un budget rectificatif en fonction de la notification finale CVEC reçue.
- Le montant restant de la CVEC est consacré à la **participation au financement** des directions et services universitaires relevant de la vie étudiante (SUAPS, Service Culture, Service de Santé Étudiante).
 - Pour le SUAPS : 173 500€
 - Pour le Service Culture : 161 000€
 - Pour le Service de Santé Étudiante : 114 000€ (=15% du BI de 760 000€ CVEC. Ce budget sera adapté lors d'un BR pour répondre à cette exigence de 15% à réception de la notification définitive du montant de la CVEC).